

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes Maritimes
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LEVENS**

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mars, à dix-huit heure trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Ghislaine ERNST, Vice-présidente du C.C.A.S.

Présents : M. Michel BOURGOGNE, Mmes Evelyne ABEL dit DELAMARQUE, Monique DEGRANDI, Colette MOERMAN, Marie LUCET, Maryse NICOLAS DERRENBAC, Sonia MARTIN-CASAVONA, Maïmouna BONNEFOND, Jeanne PLANEL, Paulette BOTHOREL, Chantal MARTINI.

Etaient représentés :

M. Antoine VERAN a donné pouvoir à Madame Ghislaine ERNST
Madame Rolande REVERTE a donné pouvoir à Madame Monique DEGRANDI
Madame Sophie LALOUM a donné pouvoir à Madame Evelyne ABEL dit DELAMARQUE
Madame Arlette CASSAR a donné pouvoir à Madame Jeanne PLANEL
Madame Jacqueline MORENA a donné pouvoir à Madame Chantal MARTINI.

Madame Jeanne PLANEL est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 17/ Présents : 12/ Votants : 17.

Rapporteur : Madame Ghislaine ERNST

3 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2023

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Mr le Président doit, chaque année, présenter au conseil d'administration un « *rapport sur les orientations budgétaires envisagées, les évolutions des dépenses et des recettes des deux sections de fonctionnement et d'investissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette* ».

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil d'administration, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Les orientations générales du C.C.A.S, pour son projet de budget primitif 2023, sont définies dans le rapport ci-joint, constituant le support du débat d'orientation budgétaire 2023 de la Commune.

Madame la Vice-présidente présente au Conseil d'Administration les grandes orientations du budget primitif du C.C.A.S sur la base du rapport annexé.

Le Conseil d'Administration prend acte de la tenue du débat et de la présentation du rapport d'orientation budgétaire du C.C.A.S de Levens pour l'exercice 2023.

AR Prefecture

006-260601331-20230331-DELIB3_310323-DE
Reçu le 03/04/2023

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Vice-présidente du CCAS
Ghislaine ERNST

